

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du trésorier municipal pour le budget annexe – Ecole et périscolaire. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_03 Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal

Sous la présidence de Myriam KELLER, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe de l'école et du périscolaire pour l'année 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 776 123.52 €

Recettes : 923 664.69 €

Investissement

Dépenses : 912 349.52 €

Recettes : 739 166.29 €

Restes à réaliser : 718 460.75 €

Hors de la présence de Mme KELLER Myriam, Maire de Ceyzérieu, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2023.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_04 Approbation du Compte administratif 2023 – Budget école et périscolaire

Sous la présidence de Myriam KELLER, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe de l'école et du périscolaire pour l'année 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 198 734.33 €

Recettes : 244 065.03 €

Investissement

Dépenses : 64 115.65 €

Recettes : 133 719.11 €

Hors de la présence de Mme KELLER Myriam, Maire de Ceyzérieu, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe de l'école et du périscolaire pour l'année 2023.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 541.17 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	204 383.51 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	351 924.68 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	17 869.23 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-11 105.96 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 351 924.68 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	351 924.68 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 330.70 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	69 182.16 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	114 512.86 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-59 794.35 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -59 794.35 €
AFFECTATION = C	=G+H 114 512.86 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	59 794.35 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	54 718.51 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_07 Attribution des subventions communales 2024

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le tissu associatif est particulièrement riche et dynamique à Ceyzérieu. Par les activités et les animations qu'elles organisent, les associations sont des acteurs irremplaçables de la construction du lien social. Ce sont elles qui permettent le maintien de la solidarité, l'épanouissement des individus à tous les âges de la vie, le développement culturel et sportif.

Le soutien du Conseil Municipal au tissu associatif, prend des formes différentes :

- Une mise à disposition de locaux, des espaces ou d'équipements nécessaires au bon fonctionnement et à l'accueil de leurs adhérents.
- Une aide matérielle et/ou technique, mise à disposition de matériel, installation, logistique par nos services techniques.
- La possibilité de réaliser l'impression de documents en mairie.
- De l'aide dans la communication et l'information (bulletin municipal, panneau Pocket, etc....)
- Des subventions de fonctionnement
- Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser les sommes comme détaillées ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subvention demandée 2024	Subvention proposée 2024	Subvention accordée 2024
Les amis de la Gavinière	750.00 €	750.00 €	750.00 €
Amicale des boules	250.00 €	250.00 €	250.00 €
ASAC Club de basket	750.00 €	750.00 €	750.00 €
Foyer Rural	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Sou des écoles	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Les Arroseurs		- €	- €
Oasis		- €	- €
Anciens combattants		100.00 €	100.00 €
Musiques en Bugey	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Hoppla	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Sous les Lauzes		50.00 €	50.00 €
Basses en Bugey		- €	- €
L'écolombier		- €	- €
Sauvegarde du château	250.00 €	250.00 €	250.00 €
SILO	300.00 €	250.00 €	250.00 €
Comme un arbre Créations	300.00 €	500.00 €	500.00 €
Amis de la réserve marais de Lavours	800.00 €	500.00 €	500.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers			80 €
CCAS			
RESTOS DU CŒUR	200.00 €	250.00 €	250.00 €
SECOURS POPULAIRE	200.00 €	250.00 €	250.00 €
CROIX ROUGE	200.00 €	250.00 €	250.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200.00 €	250.00 €	250.00 €
MONTANT TOTAL	8 000.00 €	8 200.00 €	8 200.00 €

Subvention de 0,50 € par repas pris par les collégiens de Ceyzérieu qui fréquentent le collège Henri Dunant de Culoz. Cette subvention est versée au prestataire Newrest et vient en déduction du prix facturé aux familles. Une subvention globale de 1350 € est donc provisionnée

Newrest				1350 €
----------------	--	--	--	---------------

- Madame Michèle CHABOISSIER ne prend pas part au vote pour l'association "Les amis de la Gavinière",
- Madame Tracy BANGE ne prend pas part au vote pour l'association "sou des écoles de Ceyzérieu",

- Madame Monique PREMILLIEU ainsi que Monsieur Pierre GUILLET ne prennent pas part au vote pour l'association "Sauvegarde et valorisation du château de Grammont".
- Les amis de la réserve du marais de Lavours perçoivent une subvention de 500€ qui correspond à 250 € pour l'année 2024 + 250€ d'oubli de versement de subvention pour l'année 2023.

Il est souligné qu'il serait judicieux que l'association SILO transmette la liste du matériel disponible pour les associations de Ceyzérieu.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_08 Vote des taux d'imposition 2024

Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 9,80% + 13,97% (taxe du département de l'Ain)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.67%

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les porter à

- TFPB : 23.77%
- TFPNB : 41.67%

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_09 Approbation du budget primitif 2024 – Budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, examiné lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Section de fonctionnement	1 283 920.25
Section d'investissement	1 953 019.41

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_10 Approbation du budget primitif 2024 – Budget école et périscolaire

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, examiné lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Section de fonctionnement	294 800.77
Section d'investissement	154 506.17

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_11 pas de délibération – erreur de numérotage

2024_04_12 Rectification DCM2023-12-10 – Ouverture du ¼ des crédits d'investissements 2024

Madame Le Maire rapporte à l'ensemble du conseil municipal avoir reçu un courrier de Monsieur Le Sous-Préfet indiquant la non-conformité de la délibération n° DCM2023_12_10 prise lors du conseil municipal du 4 décembre 2023 portant sur l'ouverture du quart des crédits d'investissements 2024. Cette délibération n'est pas suffisamment détaillée au niveau des comptes d'investissements.

Il convient donc de rectifier ces montants en les détaillant davantage comme demander par Monsieur le Sous-Préfet.

Comptes	Désignations	Dépenses 2023	Crédits ouverts en 2024 (25%°
2313	Immos en cours-constructions	4 901.58 €	1225.39 €
202	Frais études, élaboration, modif.	25 000.00 €	6 250 €
2031	Frais d'études	110 000 €	27 500 €
21111	Terrains nus	15 500.00 €	3 875 €
2128	Autres agencements et aménagements	27 600 €	6 900 €
21318	Autres bâtiments publics	25 700 €	6 425 E
2135	Instal. générale. agenc. aména. Const.	2 500 €	625 €
2151	Réseaux de voirie	352 610.90 €	88 152.72 €
2152	Installations de voirie	76 861.10 €	19 215.27 €
21578	Autre matériel et outillage	4 000 €	1 000 €
2315	Immos en cours-inst.techn.	1 190 000.00 €	297 500 €

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_13 Remboursement frais de bornage – Faure Benoît

Madame Le Maire rappelle que sur sollicitation de M. Benoît FAURE propriétaire de la parcelle n° G 1437 et de l'habitation située 86 Rue de la Velle au lieu-dit Ardossset, le conseil municipal a accepté lors de la séance du 26 mai 2023 de céder le délaissé de voirie désormais cadastré G 1467 d'une surface de 106 m². Pour ce faire, l'intervention d'un géomètre fut nécessaire.

Les frais de notaire ayant été supporté par l'acquéreur, il a été convenu que la mairie lui rembourse une partie de ces frais à hauteur de 600 €.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à rembourser Monsieur Benoit Faure.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_14 Ligne de trésorerie – Prêt relais LA BANQUE POSTALE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de TVA des travaux de l'Espace multi-Activités Julien Richard et propose au conseil municipal de contracter un prêt relais d'un montant de 660.000 €.

Après discussion, le conseil municipal décide de contracter un prêt relais de 660.000 € auprès de la Banque Postale

- Durée = 36 mois
- Taux = 4,53 %
- Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois
- Frais de commission : 660 € soit 1% du montant du contrat de prêt

Remboursement anticipé : Possible sans pénalités, sans préavis

Le conseil municipal mandate le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_15 Recensement 2024 - Attribution d'une prime coordinateur communal

Madame Le Maire rappelle que le recensement de la commune s'est déroulé au mois de février dernier. 3 agents recenseurs ont réalisé cette mission avec l'aide de Madame Nelly Janin, agent administratif de la commune dont le rôle a été la coordination de l'opération.

Pour récompenser la qualité de son travail, son implication et sa disponibilité pour les agents recenseurs, Madame Le Maire propose de lui verser une prime exceptionnelle nette de 500 €.

Le conseil municipal autorise à signer l'arrêté de prime exceptionnelle.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_16 Reconduction du rythme scolaire pour 2024-2027

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal la réglementation en vigueur :

REGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Selon la réglementation en vigueur, l'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles du département relève de la compétence de l'IA-DASEN. Les horaires scolaires sont définis par arrêté signé de l'IA-DASEN pour une durée maximale de 3 ans. L'IA-DASEN statue à partir d'une proposition conjointe de la collectivité et d'un ou plusieurs conseils d'école qui doit respecter le cadre réglementaire. A savoir :

24 heures d'enseignement hebdomadaire
6 heures par jour au maximum - 3h30 par demi-journée au plus
pause méridienne d'au moins 1h30

L'inspectrice nous demande de délibérer sur la reconduction du rythme scolaire actuel ou sa modification. Actuellement le rythme des élèves de l'école Anne-Marie LAGRANGE est sur 4 jours : lundi/mardi/jeudi/vendredi.

Le conseil municipal accepte la reconduction du rythme scolaire actuel

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2024_04_17 Projet Aménagement self participatif

Madame Le Maire rappelle que la cantine de la commune va être modifiée en self participatif. Les entreprises ont été sélectionnées en amont pour un montant global de 25 499 €.

Madame le Maire remercie le travail effectué par Mme TROIANO et Mme LATHUILLIERE

L'école Anne-Marie LAGRANGE de Ceyzérieu est en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), les communes ayant conventionnées souhaitent participer aux travaux et ainsi financer l'investissement au prorata de leur population légale.

Communes RPI	Investissement Total 25 500€		
	Nombre d'habitants	Part par habitants	Total investissement par commune RPI
Flaxieu	64	17,37 €	1 112 €
Pollieu	168	17,37 €	2 918 €
Marignieu	165	17,37 €	2 866 €
Vongnes	71	17,37 €	1 233 €
Ceyzérieu	1000	17,37 €	17 370 €
			25 499 €

Les communes membres du RPI n'étant pas dans l'obligation de participer à la dépense, Madame le Maire les remercie. Le principe de self pourrait permettre aux enfants de manger plus rapidement (entre 30 et 45 mins) et d'envisager un deuxième service au vu du nombre croissant d'enfants fréquentant le service. Le self réduirait également les périodes d'attente entre les plats ce qui entrainerait moins de chahut.

Madame Troiano rappelle que malheureusement ce principe ne réduira pas les problèmes de bruit.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENTION : 1 - Gilles Charvin

2024_04_18 Convention ADIA 01 étude de faisabilité pour la sécurisation de la RD 83

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement pris pour la sécurisation des entrées de la commune de Ceyzérieu. Après la sécurisation de la RD37 "entrée nord", Madame Le Maire propose au conseil municipal de débiter les études pour la sécurisation de la RD83 "Route de Belley".

Madame Le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec l'ADIA 01 (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain) pour un accompagnement de la collectivité dans cette démarche (AMOE). Le montant de cette Aide à la Maitrise d'Œuvre (AMOE) s'élève à 2 250 €.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

La séance est levée à 21H46

